



## Protégez-vous contre les risques de défaillance de vos principaux clients !

De nombreuses entreprises sont particulièrement exposées au risque de concentration sur quelques clients stratégiques.

En effet, plus de 20% des dépôts de bilan sont le résultat de la défaillance d'un client de l'entreprise. En s'assurant, elles garantissent la pérennité de l'entreprise et fiabilise les relations avec ses partenaires bancaires et financiers, clients et fournisseurs.

### Caractéristiques

- Destiné aux entreprises, situées en France ou à l'étranger, réalisant au moins 10 millions d'euros de chiffre d'affaires.
- Acheteurs couverts : principaux clients de l'entreprise situés en France ou à l'étranger.
- Garantie utilisable en cas de dépôt de bilan ou en cas d'impayé après l'expiration d'un délai de carence.
- Plafond maximum de décaissement adapté au cas par cas et négociable en fonction des risques maximum à assurer.
- Indemnisation dans les 90 jours qui suivent :
  - l'ouverture d'une procédure de dépôt de bilan,
  - ou la date d'expiration d'un délai de carence après l'envoi d'un dossier contentieux à une société de recouvrement.

### Avantages

- Simple et rapide à mettre en place
- Déglobalisation du chiffre d'affaires
- Montants de capitaux importants
- Garanties individuelles fixes sur chaque client en France et à l'étranger
- Possibilité d'ajouter (ou de retirer) des clients dans les limites du nombre forfaitaire de clients garantis
- Facilite l'accès au financement
- Garanties de limites non annulables 12 mois sous réserve de l'acceptation d'une franchise annuelle globale



[www.aig.com/fr](http://www.aig.com/fr)

Le présent document est uniquement destiné aux courtiers en assurance et autres professionnels de l'assurance. Il s'agit d'une présentation succincte des garanties proposées par AIG, la liste complète des garanties et exclusions figurant sur le contrat.

Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: [www.aig.com](http://www.aig.com)  
AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.  
Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463. Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex –  
Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.